

La dette grecque

Robert Joumard, 16 février 2015

La crise actuelle de la dette grecque, de la Grèce et sans doute aussi de la zone euro et de l'Union européenne n'est guère connue en France, au-delà de quelques formules et chiffres clefs.

D'où vient la dette grecque ? Quelle est la situation actuelle de la dette ? Quelles sont les positions du gouvernement grec et des dirigeants de l'Union européenne ? Comment des dettes ont-elles été récemment restructurées ou annulées au moins partiellement ? Qu'en est-il de la dette allemande ? Quelles sont les évolutions possibles ?

Nous tentons de répondre à ces questions et à quelques autres à partir de quelques articles récents, notamment de Jean-Marie Harribey, Pierre Khalfa, Albrecht Ritschl, Jacques Sapir, Éric Toussaint ou Renaud Vivien, dont nous faisons ici pour l'essentiel une compilation et une synthèse¹.

1. D'où vient la dette grecque ?

Quadruplant pendant la dictature des colonels entre 1967 et 1974, la dette grecque a continué à croître par la suite à cause de l'importance des dépenses militaires (4 % du PIB, contre 2,4 % en France) dont les entreprises européennes d'armement ont été les grandes bénéficiaires, des dépenses somptuaires, pour la plupart inutiles, des jeux olympiques de 2004, de la corruption généralisée des classes dirigeantes et de l'impossibilité de faire payer l'impôt aux plus riches, parmi lesquels l'Église orthodoxe et les armateurs (19).

La croissance de la dette depuis la crise de 2008 est le produit de l'effet combiné des cures d'austérité, qui ont plongé le pays dans la dépression, et de la spéculation financière qui fait exploser les taux d'intérêt. En 2009, avant même l'éclatement de la crise de la dette grecque, les banques se refinançaient auprès de la Banque centrale européenne (BCE) au taux de 1 % et prêtaient à la Grèce à 6 %, ce taux passant même à 12 % début 2010. Salué par la plupart des commentateurs, le retour de la Grèce sur les marchés financiers en avril 2014 s'est traduit par un emprunt à un taux de 4,75 % alors que le taux de refinancement des banques était de 0,25 %. Conséquence : la dette n'a jamais été aussi élevée (19).

A partir d'avril 2010, la Grèce est soumise à des attaques spéculatives de la part des marchés financiers. Les taux d'intérêt explosent et le pays est au bord de la faillite car il ne peut plus emprunter pour refinancer sa dette. Pour rembourser ses créanciers, Athènes obtient en mai 2010 des crédits de l'Union européenne et du Fonds monétaire international (FMI) à hauteur de 110 milliards d'euros sur trois ans (80 milliards d'euros prêtés par les pays de la zone euro – dont 16,8 milliards par la France – et 30 milliards par le FMI). En contrepartie, l'Union européenne impose des plans d'austérité massifs et des réformes structurelles, mettant le pays sous la tutelle de la troïka composée de représentants du FMI, de la Banque centrale européenne (BCE) et de la Commission européenne. L'activité économique s'effondre alors et la dette continue de croître pour atteindre 160 % du PIB en 2012 (15, 19, 32).

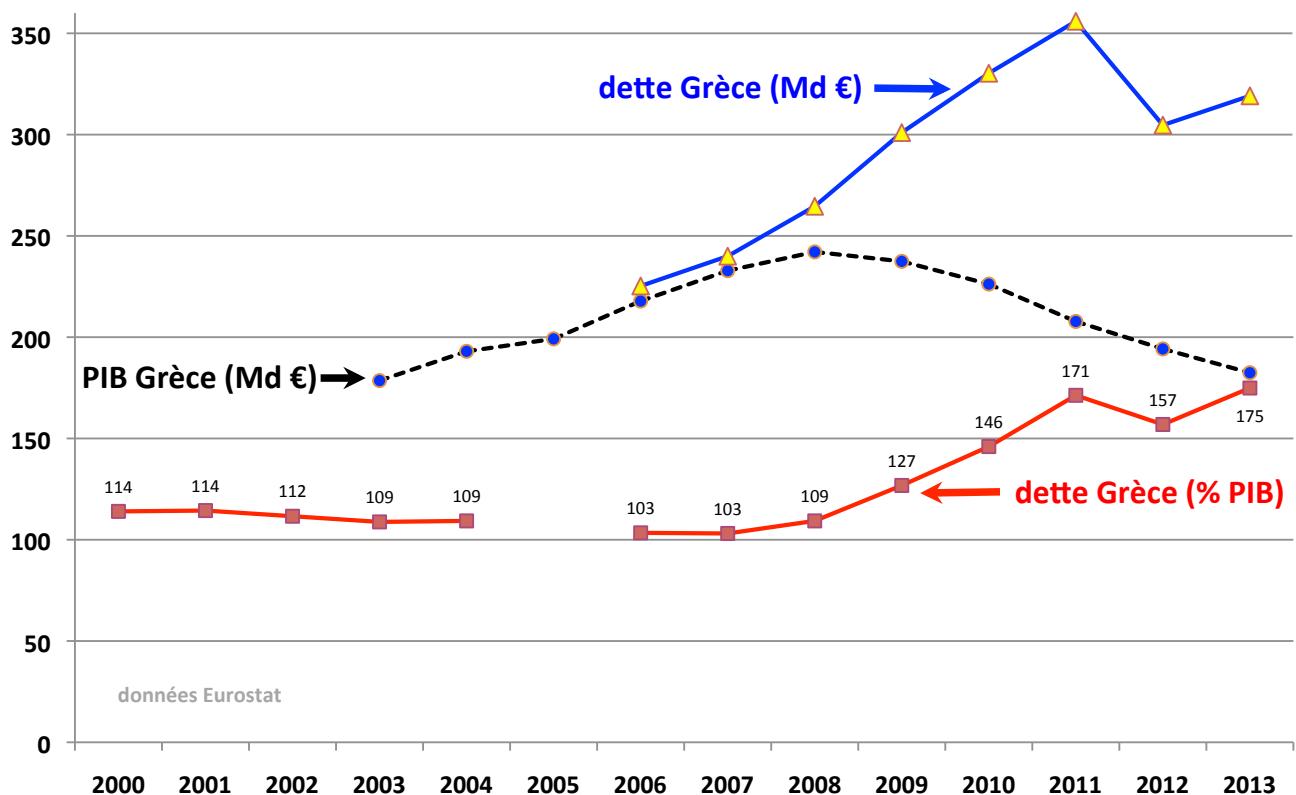
Obligée de faire appel de nouveau à l'aide europunienne (c'est-à-dire de l'Union européenne)², elle a dû

¹ Les textes cités en référence sont repris, mais sans utiliser de guillemets pour ne pas alourdir le texte. Nous avons choisi en outre de ne citer les références qu'une fois par paragraphe : elles s'appliquent alors à l'ensemble du paragraphe.

² L'Europe et l'Union européenne étant deux entités entièrement distinctes, et l'adjectif correspondant à « Union européenne » nous manquant jusqu'à présent – ce qui contribue à des malentendus, le néologisme « europunien » permet de qualifier avec exactitude ce qui se rapporte à l'Union européenne. Il obéit à la même logique par rapport à « européen » qu' « étasunien » ou « étatsunien » par rapport à « américain ». « Europunien » est

subir de nouveaux plans d'austérité qui n'ont fait qu'aggraver la situation. Plus de 85% des créanciers privés (banques, assurances, fonds de pension...) ont accepté en mars 2012 de participer à la restructuration de la dette grecque en effaçant jusqu'à 107 des 206 milliards d'euros de dette qu'ils détenaient (sur une dette publique globale de plus de 360 milliards). Sur le papier, ces créanciers renoncent ainsi à 53,5% de leurs créances. En fait, les créanciers privés échangent leurs titres grecs contre de nouveaux d'une valeur (faciale) inférieure. Ainsi, pour une obligation échangée d'un montant initial de 100 euros, les créanciers vont recevoir un nouveau titre d'une valeur faciale de 46,5 euros. Loin de perdre à ce petit jeu, les créanciers privés troquent des titres qui se vendaient entre 15 et 30 euros sur le marché secondaire pour des titres bien plus sûrs. Les anciennes obligations grecques sont échangées contre des obligations émises par le Fonds européen de stabilité financière (FESF) et contre de nouvelles obligations grecques de maturité plus longue. Les banques et autres compagnies d'assurance et fonds d'investissement ont donc échangé des titres qui ne valaient plus grand chose contre des titres dont une partie est garantie par le FESF et dont l'autre aurait beaucoup plus de chances d'être remboursée par l'État grec. Une plutôt bonne affaire donc (3, 19).

De plus, alors qu'en cas de litige 85% des anciens titres dépendaient de la législation grecque, la totalité des nouveaux titres dépend de la justice de Londres. L'objectif des créanciers est de limiter la possibilité de la Grèce de décréter un défaut de paiement ou une annulation (3).



Évolution de la dette grecque en milliards d'euros et en % du PIB, et du PIB grec en milliards d'euros (données Eurostat).

L'objectif de cette restructuration était de réduire le poids de la dette, de plus de 160% du PIB à 120 % en 2020. Elle s'est accompagnée de nouvelles exigences de la troïka qui a imposé au pays de nouveaux plans d'austérité. Le résultat est connu : après une légère baisse au cours de l'année 2012, le pays a subi une purge sociale sans précédent et le poids de la dette a continué à augmenter (19).

Ce nouveau plan est une supercherie car, sous prétexte de venir en aide à la Grèce, il sauve la mise aux

créanciers privés qui portent pourtant une lourde responsabilité dans l'endettement de la nation hellène. Les banques ont utilisé une partie de l'argent public injecté afin de les sauver de la faillite en 2008-2009 pour spéculer sur la dette grecque et ont pu réaliser d'énormes profits avant de pousser la Grèce vers la grave crise qu'elle connaît (3).

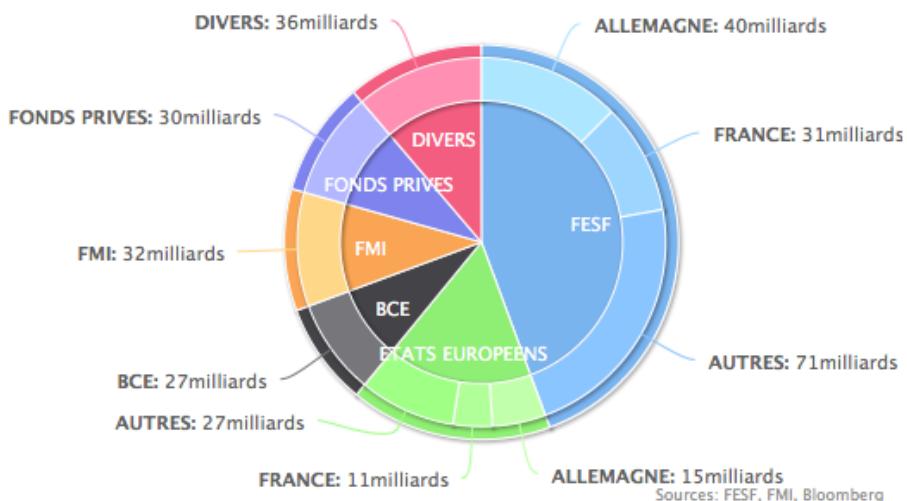
Les aides à la Grèce ont servi essentiellement à payer les intérêts de la dette. Les plans d'austérité et les réformes structurelles liés ont plongé le pays dans la dépression, faisant plonger le PIB de 25 % en cinq ans, ce qui a contribué à augmenter le ratio dette/PIB. La Grèce a été ainsi prise dans une spirale mortifère. Seuls les prêteurs ont pu s'enrichir sur son dos. L'aide à la Grèce a donc surtout aidé ses créanciers (19).

Finalement, la dette publique grecque exprimée en euros a augmenté jusqu'en 2011, a baissé de 10 à 15 % en 2012, puis s'est stabilisé à environ 320 Md €. Mais en même temps, le PIB chute au-delà de 2008 et notamment suite aux exigences politiques de la troïka. Par suite, la dette publique grecque exprimée en % du PIB augmente jusqu'en 2011, puis se stabilise plus ou moins autour de 170 % du PIB.

Le cas grec ne doit pas cacher la forêt. De 2007 à 2014, la dette publique de l'ensemble des pays de l'OCDE est passée de 73 à 112 % de leur PIB (27) : l'augmentation relative en sept ans de la dette des pays de l'OCDE a donc été de +53 %, tandis qu'elle a été de +70 % pour la Grèce sur la même période.

2. La dette grecque en 2015

Les chiffres précis varient de quelques milliards selon les sources (Eurostat, FMI ou Fonds européen de stabilité financière), mais la dette grecque s'élèverait à environ 320 milliards d'euros à la fin de l'année 2014. Elle représente entre 175 % et 177 % du Produit intérieur brut (PIB) grec (9).



Créanciers de la dette publique grecque fin 2014 (9).

Avant la restructuration de mars 2012, la dette grecque était détenue à 57 % par des investisseurs privés. Aujourd'hui, la situation est tout à fait différente (15). L'essentiel en est détenu par des créanciers publics (80 % du total) : 53 milliards sont détenus par des États de l'Union européenne ayant accordé des prêts bilatéraux, soit 17 % de la dette, 141,8 milliards par le Fonds européen de stabilité financière (FESF), soit 44 %, 27,7 milliards (9 %) par la Banque centrale européenne (BCE) qui lui procurent intérêts et plus-values qu'elle redistribue en partie à la Grèce, et 32 milliards par le Fond monétaire international ou FMI, soit 10 %. Les créanciers privés (banques, assurances, fonds d'investissement) et les "divers" en détiennent 65,5 milliards d'euros, soit 20 % de la dette (selon certaines sources (19) ils n'en détiendraient que 44 milliards, mais ce chiffre n'est pas cohérent avec les autres).

Comme le FESF se procure les sommes dont il a besoin pour aider les États en difficulté sur les marchés financiers avec la garantie des autres États, et que les titres grecs détenus par la BCE exposent encore les

États, on peut calculer le total des expositions des États (8) :

- l'Allemagne serait exposée à hauteur de 72,7 milliards (dont 41,3 Md € via le FESF),
- la France à hauteur de 55,2 milliards (dont 31,0 Md € via le FESF),
- l'Italie à hauteur de 48,4 milliards (dont 27,3 Md € via le FESF),
- l'Espagne à hauteur de 32,7 milliards (dont 18,1 Md € via le FESF),
- les Pays-Bas à hauteur de 15,5 Mrd € (dont 8,7 Md € via le FESF),
- et six autres pays à hauteur de 8,7 Md € (dont 2,7 Md € via le FESF).

Faute, gabegie, aveuglement ?

Quand on parle de dette, on parle de défaut de paiement, de faillite, qui vient de faillir, qui est de la même racine que faute. Voilà ce qu'elle nous dit, la dette. Tu es en faute. Tu es coupable. Culpa, c'est la faute. Tu dois « battre ta coulpe ». En allemand, le lien est encore plus net : le même terme "die Schuld" désigne à la fois la dette, la culpabilité et la faute. Le contrôle de la culpabilité a toujours été, en tous domaines, l'un des meilleurs leviers du pouvoir (29)...

Pour de nombreux commentateurs et hommes politiques comme l'éditorialiste du Monde Arnaud Leparentier (20), l'austérité n'est pas la cause du problème grec, c'est la gabegie grecque qui continue et justifie que l'on soit ferme avec le nouveau gouvernement hellénique. Personne évidemment ne peut nier que les dysfonctionnements de l'État et de la société grecs soient à l'origine des difficultés du pays (13). Du reste, nul n'en est plus conscient que les Grecs eux-mêmes, car, ne l'oubliions pas, ils en sont les premières victimes, bien plus que le gentil et travailleur contribuable allemand. C'est précisément pour cette raison qu'ils ont voulu changer de majorité.

Comme l'explique le journal économique la Tribune (13), les deux partis, Nouvelle Démocratie et le Pasok, que l'UE a soutenu sans vergogne sont en effet les constructeurs de cet État inefficace et captateur. Et la troïka n'a pas changé la donne : les coupes se sont concentrées sur le bas de la fonction publique, sur des objectifs chiffrés, jamais sur l'efficacité. Quiconque a traversé un service d'urgence en Grèce pourra s'en convaincre aisément. Les licenciements de fonctionnaires (un tiers des effectifs tout de même, ce n'est pas mal pour des indolents) ont été décidés sur des critères bien peu transparents. Les popes et les armateurs ont été protégés. Et ce n'est pas Antonis Samaras qui prévoyait de changer cet état de fait : il est le candidat des popes et des armateurs. Avec Alexis Tsipras, Syriza était donc pour les Grecs, le vrai parti de la réforme.

La troïka a déclenché une crise humanitaire et sociale sans précédent en Europe (7) : un tiers de la population vit dans la pauvreté, la couverture sociale a été massivement fragilisée, le salaire minimum a été abaissé de 22 %, le système de convention collective ainsi que d'autres droits protégeant ceux qui sont encore employés ont été démantelés. Enfin, ce sont précisément les catégories à faibles revenus qui font l'objet de pression fiscale supplémentaire. Le chômage est actuellement à 27 % et atteint même 58 % chez les jeunes. Nombreux sont ceux qui n'ont pas les moyens suffisants pour payer nourriture, électricité, chauffage et loyer. Une part importante de la population ne souscrit plus à une assurance maladie et a accès aux soins médicaux seulement dans les cas d'urgence.

La dette grecque résulte en fait d'un triple aveuglement (27) : celui des marchés financiers, qui ont prêté à la Grèce jusqu'en 2009, sans tenir compte du niveau insoutenable de ses déficits ; celui des classes dirigeantes grecques qui ont profité du bas niveau des taux d'intérêt permis par l'appartenance à la zone euro pour poursuivre une croissance déséquilibrée (bulles financières et immobilières), la corruption, l'évasion fiscale ; celui des institutions européennes qui ont imposé à la Grèce des écrasants et humiliants programmes d'austérité, qui ont certes permis de réduire le déficit public (qui ne serait plus que de 1,5 % du PIB en 2014, soit un excédent hors charges d'intérêt de 1,5 % du PIB), mais qui ont fait augmenter le ratio dette sur PIB, en raison de la chute du PIB. Ils ont surtout plongé la Grèce dans la détresse économique et sociale. Ce constat d'échec des institutions européennes est partagé par de nombreux économistes, dont Thomas Piketty et quatre prix Nobel (10).

Les « réformes structurelles » n'ont rien à voir avec le concept de réforme. Elles sont dans les faits à

l'origine des difficultés rencontrées par la Grèce. Aucun des problèmes structurels du pays n'a été résolu, mais au contraire de nouveaux ont été générés. Ces politiques ont été des politiques pour démanteler et non pour construire (7).

Une situation dangereuse, comme en Allemagne des années 30 ?

Albrecht Ritschl, professeur d'histoire économique à la London School of Economics, se dit inquiet de l'avenir de la démocratie en Grèce, et en tant qu'Allemand pour deux raisons (24). D'abord parce qu'on ne peut pas nier la responsabilité historique de l'Allemagne vis-à-vis de la Grèce (voir plus loin), et ensuite parce que l'Allemagne a traversé une expérience très similaire à l'expérience grecque actuelle. Cette expérience s'est faite à la fin des problèmes de réparation qui ont suivi la Première guerre mondiale, pendant la Grande Dépression des années 1930. Le gouvernement allemand devait payer des réparations selon un programme très strict. Le programme, le plan Young, avait commencé en 1929 ; c'était rude, et à bien des égards, cela rappelle ce que le ministre des finances allemand et la troïka imposent à la Grèce ; les effets ont été les mêmes : une chute de la production économique de 25 à 30 %, le chômage de masse, la radicalisation politique.

Une dette odieuse ?

Pour forcer le gouvernement grec à continuer à appliquer les programmes d'austérité et à rembourser la dette, la BCE, la Commission européenne et la plupart des dirigeants de l'UE en appellent à la moralité et à la légalité, c'est-à-dire au respect des engagements pris par les États et au droit du contrat. Le droit international dit pourtant tout autre chose et permet à un État de répudier ses dettes (31).

Dans son rapport sur la dette odieuse commandé par l'ONU, le professeur de droit international à l'université de New York Robert Howse rappelle que l'obligation pour un État de rembourser les dettes n'a jamais été reconnue dans l'Histoire comme étant inconditionnelle. L'obligation de payer une dette n'est pas absolue et rencontre deux limites fondamentales (17).

Premièrement, il est établi en droit international que l'État a d'abord des engagements à l'égard de sa population (31). En effet, l'obligation de respecter les droits humains l'emporte sur tous les autres engagements pris par l'État comme ceux à l'égard de ses créanciers. L'article 103 de la Charte de l'ONU l'indique très clairement. L'argument juridique de l'« état de nécessité » est encore plus explicite en matière de dette : « On ne peut attendre d'un État qu'il ferme ses écoles et ses universités et ses tribunaux, qu'il abandonne les services publics de telle sorte qu'il livre sa communauté au chaos [...] simplement pour ainsi disposer de l'argent pour rembourser ses créanciers étrangers ou nationaux. Il y a des limites à ce qu'on peut raisonnablement attendre d'un État, de la même façon que pour un individu ». L'état de nécessité et la Charte de l'ONU permettraient donc à la Grèce de fonder juridiquement une suspension unilatérale du paiement de sa dette puisque son budget ne lui permet pas de subvenir aux besoins fondamentaux de sa population.

D'autre part sur le plan économique, une suspension du remboursement de la dette a des résultats très positifs. Comme l'ont souligné Eduardo Levy-Yeyati et Ugo Panizza, deux économistes de la Banque interaméricaine de développement, à partir de l'analyse de 23 défauts de paiement de pays émergents, « les périodes de défaut de paiement marquent le début de la récupération économique » (21). Le Prix Nobel de l'économie Joseph Stiglitz partage le même constat et démontre que les conséquences catastrophiques d'un moratoire sur la dette annoncées par les créanciers pour faire peur au pays débiteur ne sont pas réelles : « Empiriquement, il y a très peu de preuves accréditant l'idée qu'un défaut de paiement entraîne une longue période d'exclusion d'accès aux marchés financiers. [...] Dès lors, en pratique, la menace de voir le robinet du crédit fermé n'est pas réelle ».

La troïka (BCE, Commission, FMI) a tout d'abord commis un abus de droit. Comme le rappelle en 2012 l'expert des Nations Unies sur la dette et les droits humains, le spécialiste du droit international relatif aux droits de l'homme Cephas Lumina, « les créanciers et les entreprises privées sont tenus de respecter les droits humains et de ne pas tirer profit d'une crise pour imposer au débiteur des réformes structurelles » (22). Or, la troïka a fait le contraire puisqu'elle a profité de la détresse financière de la Grèce pour lui

imposer des programmes d'austérité en échange de prêts.

De plus, ces mesures d'austérité sont illégales au regard du droit grec mais aussi du droit européen et international (31). Dans un rapport commissionné par la Chambre du travail de Vienne (11), le professeur de droit public, de droit européen et de droit international de l'Université de Brême Andreas Fischer-Lescano démontre que les mémorandums de la troïka violent une série de droits fondamentaux tels que le droit à la santé, à l'éducation, au logement, à la sécurité sociale, à un salaire juste, à la propriété privée mais aussi la liberté d'association et de négociation collective. Tous ces droits sont protégés par de nombreux textes juridiques qui engagent non seulement les États mais aussi les institutions européennes et internationales comme celles qui composent la troïka.

La validité des mémorandums et des prêts qui les accompagnent est aussi entachée par le fait que la troïka n'est pas compétente, en vertu des TraitéS européens, à légiférer sur le droit de grève, la santé, le droit d'association, l'éducation et la réglementation des niveaux de salaire. Enfin, l'exclusion du Parlement européen dans l'élaboration et la signature des mémorandums bafoue le principe de séparation des pouvoirs protégé par les traités européens (31).

Toutes ces violations permettent à la Grèce d'annuler ses engagements à appliquer les mesures d'austérité et à rembourser la dette à l'égard de la troïka.

3. Les annulations récentes de dettes publiques

Les annulations de dette publique ont été très nombreuses dans l'histoire comme le montre l'anthropologue David Graeber, professeur à la London School of Economics, dans son livre magistral "Dette, 5000 ans d'histoire" (14). La dette est même l'essence de la société, elle est antérieure, et de loin, à la monnaie et aux marchés. Sans remonter aussi loin, Albrecht Ritschl, professeur d'histoire économique à cette même London School of Economics, se penche sur quelques annulations de dette de ces dernières décennies (24). Ou quand l'histoire est utile aux décisions d'aujourd'hui.

Les dettes allemandes

D'après des calculs faits par le gouvernement allemand vers la fin de la Deuxième guerre mondiale, donc toujours sous le régime nazi, la valeur réelle de la dette totale contractée par l'Allemagne dans l'Europe occupée est proche de 80 ou 90 milliards de marks, ce qui correspond à 85 ou 90 % du PNB de l'Allemagne en 1938. Rapporté au PIB actuel de l'Allemagne, cela ferait environ 2 400 milliards d'euros, c'est-à-dire une très grosse somme (24).

Craignant de voir se répéter le schéma des années 30, les Américains ont gelé cette dette. D'abord en vertu d'une fiction juridique selon laquelle le gouvernement et l'État allemands n'existaient plus. Puis en repoussant les réclamations jusqu'à l'époque où l'Allemagne aurait remboursé l'aide qu'elle avait reçue du plan Marshall (environ l'équivalent en 2014 de 10 milliards de dollars versés à l'Allemagne de l'Ouest par les États-Unis entre 1948 et 1952) (24, 30).

Puis, lors d'une conférence tenue en 1953 à Londres, les créanciers de l'Allemagne de l'Ouest, à savoir avant tout les États-Unis, le Royaume-Uni, la France, la Belgique et les Pays-Bas (en tout, les pays créanciers étaient au nombre de 21), lui ont octroyé une réduction très importante de dette (30). Les montants empruntés par l'Allemagne entre les deux guerres mondiales et dans l'immédiat après seconde guerre mondiale ont été réduits de 62,5 %. Un moratoire de 5 ans a été accordé. De plus, les dettes de guerre qui auraient pu être réclamées à l'Allemagne, notamment pour les destructions et les dommages provoqués par l'Allemagne nazie au cours de la seconde guerre mondiale, ont été reportées sine die, repoussant de manière assez confuse la résolution de ces problèmes jusqu'à la réunification de l'Allemagne (24, 30).

On peut estimer que la dette totale (créances de l'entre-deux guerres, de l'immédiat après seconde guerre mondiale, les réparations et les compensations de guerre) que les puissances alliées pouvaient réclamer à l'Allemagne a donc été réduite de fait de plus de 90 %. Plus globalement, Albrecht Ritschl estime que

l'Allemagne a bénéficié sur l'ensemble du 20^e siècle d'un défaut de paiement et d'un allègement de dette de l'ordre de sept à huit mille milliards d'euros, ce qui est sans équivalent dans l'histoire du 20^e siècle (24, 30).

Ajoutons à cela que les termes de remboursement pour la part restante suite à la restructuration étaient conçus pour permettre à l'Allemagne de se reconstruire très vite et de redevenir une puissance économique importante (30). Quels étaient ces termes favorables ?

- L'Allemagne pouvait rembourser dans sa propre monnaie l'essentiel de la dette qui lui était réclamée.
- Les créanciers se sont engagés à acheter des produits allemands afin de fournir à son économie des débouchés importants.
- Les créanciers acceptaient qu'en cas de litige avec l'Allemagne, des tribunaux allemands soient alors compétents.
- Il était prévu que le service de sa dette ne dépasserait pas 5 % des revenus tirés par l'Allemagne de ses exportations.
- Les taux d'intérêt ne pouvaient pas dépasser 5 % et pouvaient dans certaines circonstances être renégociés et revus à la baisse.

Si les créanciers occidentaux de l'Allemagne de l'Ouest ont fait de telles concessions aux autorités de la République fédérale, c'est qu'ils voulaient absolument que l'Allemagne de l'Ouest soit stable face au bloc soviétique dans un climat de guerre froide, en favorisant son développement économique.

L'Allemagne a été réunifiée en 1990. Quid du remboursement des dettes de guerre (emprunts forcés, destructions et dommages de guerre) ? Du point de vue allemand, le traité de Moscou de 1990 entérinant la réunification ne mentionne pas les réparations ou les dettes de l'Allemagne nazie, et puisque ce point n'est pas couvert par le traité, le problème est enterré. C'est l'attitude systématique du gouvernement allemand, ce qui lui a plutôt réussi... De nombreux essais ont été faits pour contester ce point devant la Cour européenne mais ont échoué, et il semble que d'un point de vue légal, il y ait relativement peu de chances que cela réussisse (24).

Montrés du doigt comme de mauvais payeurs, étranglés par plusieurs plans de rigueur, excédés par le diktat allemand, les Grecs sont cependant de plus en plus nombreux à renvoyer Berlin aux ardoises du passé. En effet pendant l'occupation, l'Allemagne a forcé la Banque de Grèce à lui prêter de l'argent, et ce prêt forcé n'a jamais été remboursé. L'occupation de la Grèce par les Allemands a des effets désastreux sur l'économie du pays et anéantit la capacité de production du pays pour des années. Dues notamment à la famine et aux représailles, le chiffre total des victimes grecques est de 250 000 selon la Croix-Rouge, de 500 000 selon l'antenne grecque de la BBC, sur une population de 7,3 millions d'habitants : par comparaison, cela aurait correspondu à 1,5 à 3 millions de morts en France...

Combien doit l'Allemagne (26) ? 81 milliards, comme le dit Cohn-Bendit en février 2012 au Parlement européen ? 162 milliards, à en croire les revendications grecques en décembre 2010 ? Ou rien du tout, comme le soutient Berlin ?

Le chancelier Helmut Kohl obtient en effet que le traité de Moscou de 1990 ne porte pas la mention "traité de paix", une des conditions figurant dans l'accord de 1953 pour d'éventuels remboursements. En approuvant ce traité, la Grèce a perdu, aux yeux de Berlin, toute légitimité à réclamer des réparations (26). En tout et pour tout, la République fédérale n'a dédommagé qu'une fois la Grèce, en 1960 : 115 millions de deutsche Marks (environ 60 millions d'euros). Mais « personne en Grèce n'a oublié que la République fédérale devait sa bonne forme économique aux faveurs consenties par d'autres nations » insiste Albrecht Ritschl (23).

Helmut Kohl avait justifié ce refus de rembourser ses dettes de guerre par deux arguments (24). D'une part, les dommages causés par les Nazis, pas seulement en termes de souffrance humaine et morale, mais tout simplement en termes de dommages matériels et financiers, sont si élevés que « tout essai de quantification et de réclamation à l'Allemagne finira soit avec des compensations ridiculement basses ou

bien cela va dévorer toute la richesse nationale de l'Allemagne. » D'autre part, il est préférable de continuer la coopération économique fructueuse en Europe plutôt que de se déchirer sur ces dettes immenses. Cet argument est recevable, mais signifie que l'Allemagne est condamnée soit à coopérer avec ses anciennes victimes pour leur développement, soit à les indemniser.

Aujourd'hui, la coopération économique fructueuse a laissé la place aux politiques cruelles d'ajustement structurel, qui ont détruit la Grèce...

Annulations de dettes "amies"

Il y a eu d'autres restructurations de dettes contrôlées par les créanciers qui ont été durablement favorables aux débiteurs (30). C'est le cas de la Pologne en 1991. Le pays a bénéficié d'une réduction de dette importante, de l'ordre de 50 % de sa dette bilatérale à l'égard des créanciers du Club de Paris. Ceux-ci voulaient favoriser le gouvernement pro-occidental de Lech Walesa, qui venait de quitter le Pacte de Varsovie, l'alliance militaire entre les pays du bloc soviétique. C'est le cas aussi de l'Égypte qui a obtenu en 1991 une réduction de la moitié de sa dette bilatérale à l'égard des créanciers du Club de Paris. Il s'agissait pour les États-Unis et leurs alliés d'obtenir une coopération du régime en place lors de la première guerre du Golfe. Il y eu aussi la réduction de la dette en Irak, obtenue en 2004, quand les Étatsuniens ont installé le gouvernement après avoir envahi le pays.

Dans les cas de l'Allemagne, de la Pologne, de l'Égypte et de l'Irak, des restructurations ou annulations de dettes durablement ont bénéfiques pour les pays ont été accordées avec un objectif politique ou géopolitique très clair.

Dans le cas de la restructuration de la dette de la Bolivie en 2005, le pays n'a pas fait preuve de cette allégeance. Cette restructuration a en effet été décidée vis-à-vis d'un gouvernement docile, puis a accédé au pouvoir un gouvernement menant des politiques qui tournaient radicalement le dos aux mesures politiques et économiques prônées par les créanciers (30).

Autres allègements de dettes

Dans le cas de l'Équateur, il n'y a pas eu d'échange de titres, et surtout il n'y a pas eu de négociation avec les créanciers : il ne s'agit donc pas d'une véritable restructuration (30). Suite à l'audit intégral de sa dette publique opéré en 2007-2008, le pays a racheté pour moins de 1 milliard de dollars des titres valant 3,2 milliards de dollars. Cela lui a permis d'épargner plus de 7 milliards de dollars, intérêts compris.

Dans le cas de l'Islande, suite à l'effondrement du système bancaire en 2008, il ne s'agit pas non plus de restructuration de dette, mais bien d'un acte unilatéral souverain de refus de payer des indemnités réclamées par deux puissances économiques beaucoup plus fortes qu'elle.

Dans ces deux derniers cas, l'effacement partiel de la dette publique s'est faite par une décision unilatérale du pays, contre la volonté des créanciers. Ces allègements de dettes ont été durablement bénéfiques.

Qu'en est-il de l'Argentine ? Suite à la plus importante suspension de paiement de dette de l'histoire opérée en 2001 par le gouvernement argentin, ce dernier a renégocié sa dette souveraine (30). En 2005 et en 2010, celle-ci a été restructurée au travers d'un processus d'échange de titres. La réduction de la dette était importante, de l'ordre de 50 à 60 %. Mais en échange, l'Argentine a octroyé de très fortes concessions aux créanciers : des taux d'intérêt importants ; une indexation sur la croissance du PIB, ce qui signifie que le pays acceptait lui-même de perdre une partie des bénéfices de sa croissance puisqu'il en faisait profiter les créanciers ; la renonciation à l'exercice de sa souveraineté en cas de litige. Le cas argentin est donc intermédiaire entre les allègements unilatéraux et les allègements imposés et cruels du plan Brady que nous allons voir.

Des restructurations bénéfiques pour les banques privées, pas pour les pays débiteurs

On retrouve les mêmes ingrédients dans les restructurations de dettes imposées à la Grèce, mais aussi à l'Irlande, au Portugal et à Chypre que dans le Plan Brady déployé dans une vingtaine de pays du Sud suite à la crise de la dette qui a éclaté en 1982 (30) :

- Les autorités publiques des grandes puissances et des institutions internationales remplacent comme principaux créanciers les banques privées, ce qui permet aux banques privées de s'en tirer à bon compte.
- Toutes ces opérations sont accompagnées de conditionnalités qui imposent la mise en œuvre de politiques d'austérité et d'orientation néolibérale extrêmement dures.
- L'échec de ces restructurations pour les pays débiteurs. Même des économistes néolibéraux comme Kenneth Rogoff et Carmen Reinhart reconnaissent que les restructurations de dettes n'ont pas été bénéfiques pour les pays concernés : les réductions de dette ont finalement été beaucoup plus faibles que ce qui avait été annoncé et, sur le long terme, le montant total de la dette a augmenté et les montants remboursés sont considérables. On peut en dire autant aujourd'hui de la Grèce, de Chypre, du Portugal et de l'Irlande.

4. Les évolutions possibles

Les exigences de l'Union européenne

Quelles sont les exigences de la troïka en Grèce (19) ?

La troïka a fixé l'objectif que la dette grecque représente 120 % du PIB en 2020. Elle en représente aujourd'hui environ 175 %. Il faudrait donc que le niveau d'endettement diminue de 55 points en six ans, soit de 9 points par an en moyenne. Selon une étude de Natixis (4), cela « supposerait de réaliser un excédent budgétaire primaire de l'ordre de 6 à 9 points par an en fonction des hypothèses de croissance du PIB et de taux d'intérêt retenues. La Grèce, ni aucun autre pays de la zone euro n'a réussi à atteindre durablement un tel excédent primaire au cours de 25 dernières années ». Il s'agit donc d'un objectif totalement irréaliste et inatteignable.

La Grèce a réussi, au prix d'une dévastation sociale sans précédent, à dégager un léger excédent primaire en 2014 (19). Mais cela est totalement insuffisant pour lui permettre de payer les intérêts de la dette – ils représentent entre 20 et 25 % des dépenses de l'État contre 8,8 % en France – et de rembourser les titres arrivés à maturité. Or, en 2015, le pays doit théoriquement rembourser 9 milliards d'euros au FMI, dont 2,3 milliards en février/mars, puis 6,7 milliards à la BCE au mois de juin, et 15 milliards aux banques grecques. Il lui faudrait donc continuer à emprunter pour rembourser cette dette. Malgré des efforts inouïs, le peuple grec est toujours pris dans une spirale mortifère dont il ne peut sortir.

La dette est irremboursable et tout le monde le sait. La question n'est donc pas de savoir si la dette va être remboursée, mais de savoir si le peuple grec va continuer à perdre, ou les banquiers, assurances et fonds d'investissement continuer à gagner.

Des exigences contre la démocratie

Depuis 2010, la légitimité anti-austéritaire a toujours perdu (13). On a vu ce qu'est devenue la légitimité démocratique française en 2012. On a vu François Hollande, auréolé de sa victoire devoir courber l'échine et accepter un pacte budgétaire signé par son prédécesseur pour un plat de lentilles. On a vu un gouvernement français menacer des députés français pour les convaincre à trahir leur mandat et ratifier ce pacte budgétaire. On a vu des gouvernements en Italie et en Grèce tomber par la volonté d'Angela Merkel. On a vu les manœuvres contre le projet de référendum grec de novembre 2011 sur l'austérité. On a vu des unions nationales contraintes par l'Union européenne en Grèce ou en Italie. On a vu l'austérité se poursuivre en Italie malgré la défaite électorale du parti du premier ministre choisi par l'UE, Mario Monti, pour mener cette politique. On a vu les manœuvres pour effrayer les Grecs en juin 2012.

Aujourd'hui, au nom de la « responsabilité », un cénacle d'irresponsables mène l'offensive contre un gouvernement élu démocratiquement et met l'Europe en danger (10). L'exécutif monétaire de l'UE est présidé par un ancien banquier d'affaire, son exécutif politique par un ancien dirigeant de paradis fiscal. Le premier niait l'idéal social de l'UE (Mario Draghi le 24 février 2012 : « le modèle social européen est

mort »), le second niait il y a peu son idéal démocratique (Jean-Claude Juncker le 29 janvier 2015 : « il ne peut y avoir de choix démocratique contre les traités européens déjà ratifiés »). Comme il n'y a pas non plus de choix qui permette qu'un traité européen ne soit pas ratifié – on l'a vu en France et aux Pays-Bas en 2005, les traités européens et les politiques néolibérales sont donc obligatoires, ne peuvent faire l'objet d'un choix par les citoyens.

Ne serions-nous pas dans une dictature des multinationales, des banques et de leurs serviteurs ?

Que demande le nouveau gouvernement grec ?

La stratégie de Syriza tient en un point (19, 25). Son premier ministre Aléxis Tsipras veut retrouver des marges de manœuvres budgétaires. Il a besoin pour cela de « récupérer » de 6 à 8 milliards d'euros, qui sont actuellement affectés au paiement des intérêts de la dette grecque et veut investir 12 milliards d'euros. Il a besoin de cet argent pour mettre en place les mesures qui éviteront au peuple grec de périr. C'est une réalité tragique, et pourtant tout à fait évidente. Cette diminution de la charge des intérêts est nécessaire et permettra au gouvernement de mettre en place un programme de sortie de l'austérité.

C'est une somme modeste en comparaison des 1 100 milliards d'euros que la BCE, dans le cadre de son programme de prêts à long terme accordés aux banques – dit LTRO, avait prêté aux banques de la zone euro en 2011 et 2012 sur trois ans, à un taux d'intérêt dérisoire, sans la moindre contrepartie (12, 19). Le gouvernement grec demande un moratoire sur le paiement des intérêts de la dette, une négociation sur sa restructuration qui permettrait d'en annuler une partie, de conditionner le remboursement de la partie restante à l'activité économique, et de tenir une conférence européenne sur le sujet.

De nombreux économistes considèrent qu'il faut aujourd'hui annuler toute ou partie de la dette grecque. Ainsi dès le 22 janvier, avant la victoire électorale de Syriza, 18 économistes de haut vol, dont les prix Nobel d'économie Joseph Stiglitz et Christopher Pissarides, demandaient dans le Financial Times « un nouveau départ » pour la Grèce. Ils réclament à la fois « une réduction de la dette, en particulier bilatérale » (due par la Grèce à des États), un moratoire sur le paiement des intérêts, « un montant significatif d'argent » pour financer de grands investissements, et d'importantes réformes en Grèce, notamment pour muscler la collecte d'impôts (28). Le prix Nobel d'économie Paul Krugman et Thomas Piketty, entre autres, sont sur la même ligne. 300 économistes viennent de faire paraître l'appel « Nous sommes avec la Grèce et l'Europe » (6). L'ancien directeur Europe du FMI, Reza Moghadam, estime qu'il faudrait aujourd'hui un allègement de 50 % de la dette grecque, tandis que la banque Lazard, maîtresse d'œuvre lors de la première restructuration en 2012, estime qu'une restructuration à hauteur de 100 milliards d'euros est nécessaire afin de ramener le taux d'endettement en dessous de 120 % du PIB (16).

Des réformes structurelles dignes de ce nom sont nécessaires en Grèce, pour ouvrir de nouveaux horizons au pays afin que celui-ci renoue avec la croissance économique, au lieu de chasser toute une génération de jeunes hautement qualifiés vers l'étranger (7). De véritables réformes structurelles s'attaquent sans détour à la fraude et à l'évasion fiscales. De véritables réformes structurelles luttent contre les politiques clientélistes et la corruption sur les marchés publics.

Une restructuration logique et sans conséquence négative

Une restructuration de la dette grecque est en fait tout ce qu'il y a de plus logique (13). Les Européens ont imposé à Athènes un système de cavalerie financière pour sauver l'euro et leurs banques plus que la Grèce : ce système était voué à l'échec dès le premier jour, non pas en raison de l'indolence des Grecs, mais parce que les bases économiques sur lesquelles se sont fondés les calculs étaient fausses : l'austérité n'a pas rétabli la confiance et les effets multiplicateurs de cette politique étaient sous-estimés. Cette erreur, nos gouvernements, français, allemands, italiens, l'ont toute faite. Ils doivent aujourd'hui l'assumer. C'est ce qu'exige cette raison économique brandie en permanence pour justifier les souffrances des Grecs.

Que se passe-t-il quand une banque centrale voit les actifs financiers qu'elle a acceptés en échange du

refinancement qu'elle accorde aux banques perdre leur valeur (15) ? Elle ne peut plus ni retirer directement la liquidité qu'elle a accordée, ni la récupérer intégralement en revendant ces titres dévalués. Elle est donc obligée d'inscrire une perte au bas de l'actif de son bilan puisque son passif (ses engagements à honorer sa signature) n'a pas varié. Doit-elle alors demander à son propriétaire (l'État ou les États composant la zone euro s'il s'agit de la BCE) de la recapitaliser, c'est-à-dire obliger cet État (ou ces États) à lever des impôts supplémentaires maintenant ou plus tard si celui-ci ou ceux-ci empruntent sur les marchés financiers de quoi recapitaliser leur propre bien ? En réalité, une banque centrale n'a pas besoin d'être recapitalisée puisqu'elle est la seule institution qui a le pouvoir d'augmenter ses fonds propres en créant sa propre monnaie.

Patrick Artus (1) note qu'un effacement total de la dette grecque « ne changerait pas significativement la solvabilité budgétaire des pays de la zone euro ». Les États pourraient par exemple effacer les prêts bilatéraux (53 milliards) qu'ils ont accordés à la Grèce sans que cela pèse sur leur dette puisque l'effet de ces prêts sur cette dernière a été déjà comptabilisé (19).

Mais c'est surtout la BCE qui peut résoudre facilement le problème de la dette. Elle possède 27,7 milliards d'euros de la dette grecque et refuse obstinément (pour le moment) toute annulation. Elle pourrait rayer d'un trait de plume ces 27,7 milliards et pourrait aussi racheter aux institutions publiques (États, FESF) les titres grecs que ces dernières possèdent, et ce sans aucun risque économique. En effet, une banque centrale ne court aucun risque financier puisqu'elle peut se refinancer elle-même en cas de problème par création monétaire comme on l'a vu plus haut (19).

La BCE a d'ailleurs acheté déjà des titres publics sur le marché secondaire : le programme *SMP* (*Securities Markets Programme*) lui avait permis d'acheter 217 milliards d'euros d'obligations d'État de mai 2010 au début 2012. Elle vient d'annoncer qu'elle allait acheter sur le marché secondaire 60 milliards d'euros de titres par mois (dont les deux tiers seront des obligations d'État) de mars 2015 à septembre 2016, soit en tout 1140 milliards. Notons au passage que ces opérations étaient interdites depuis le Traité de Maastricht de 1992, repris notamment par le dernier Traité de Lisbonne, mais que l'interdiction a été levée sans modifier les traités, dont le marbre est donc assez malléable en cas de volonté politique... Le BCE pourrait donc, dans ce cadre, tout à fait acheter de la dette grecque. Mais elle a décidé qu'elle n'achèterait que les emprunts publics les mieux notés, sauf si le pays accepte un programme d'aide du FMI, c'est-à-dire se soumet à la purge sociale que sont les réformes structurelles (19).

Cela démontre clairement que la BCE n'est pas tant une institution monétaire gérant l'euro qu'une institution politique imposant le néolibéralisme et la déréglementation qui va avec.

Combien coûterait aux Français un tel allègement de la dette grecque ?

Des chiffres ont circulé : si les Grecs annulaient leur dette, il en coûterait 650 euros par contribuable français selon l'ancien ministre et député UMP Bruno Le Maire le 25 janvier sur Europe 1. D'autres medias ont avancé le chiffre de 731 euros, reprenant une affirmation du quotidien financier l'Agefi.

Mais ces chiffres sont erronés comme le montre le journal d'information boursière, économique et financière quotidienne La Tribune (2). Ils reposent sur l'idée que le contribuable français devrait rembourser à la place de la Grèce les 42 milliards que l'État grec doit à la France (11 milliards directement et 31 milliards via le FESF). Cette idée repose sur une méconnaissance du circuit de financement de l'État. Pour être clair, l'État – et donc les contribuables – ne rembourse jamais la dette publique. Quand un emprunt arrive à échéance, l'État le rembourse, via l'Agence France Trésor (AFT), en empruntant à nouveau. Le budget de l'État, qui retrace toutes ses recettes et dépenses, ne comprend aucune ligne "remboursement des emprunts". Car, de fait, il s'agit d'une opération dite de trésorerie, gérée par l'AFT : ainsi, elle a emprunté 186 milliards d'euros en 2013, afin de rembourser notamment 106 milliards d'euros d'obligations arrivant à échéance (pour une vue d'ensemble sur la dette publique française et son coût, voir la référence 18).

Les 42 milliards d'euros prêtés à la Grèce par la France, via différents canaux, ont été déjà empruntés par l'AFT, ils sont déjà intégrés dans la dette publique française. L'annulation de tout remboursement par les Grecs n'aurait donc aucun impact sur le niveau de la dette publique française.

Quel serait donc l'effet de l'effacement des deux tiers de ces 42 milliards, hypothèse la plus élevée jamais envisagée (2) ? L'État ne percevrait plus les intérêts afférents. Pour quel montant ? Soutenue par les pays européens, la Grèce a emprunté auprès des différents États à des taux très faibles. On peut estimer à 1,5 % – au grand maximum – les taux d'intérêts servis par l'État grec. La France devrait donc se priver de 420 millions d'euros de recettes annuelles. Cela représente 11 euros par an, par adulte résidant en France, si le gouvernement voulait compenser ce manque à gagner par des hausses d'impôt. Un calcul concernant les seuls contribuables soumis à l'impôt sur le revenu ne signifierait rien : tous les ménages paient des impôts, ne serait-ce qu'à travers la TVA.

Réponse de la Banque centrale européenne : néolibéralisme et chaos

La BCE vient de décider sans aucun mandat de se soustraire à ses fonctions de banque centrale vis-à-vis l'un de ses souscripteurs, la Grèce, membre de droit de l'Union européenne depuis 1981 et de la zone euro depuis 2001 (10, 15). La BCE a donc décidé de ne plus accepter les titres publics grecs en contrepartie des liquidités accordées aux banques grecques. Cette facilité avait été antérieurement acceptée, quoiqu'elle fût en contradiction avec les traités européens, parce que l'austérité était menée tambour battant par les gouvernements précédents. À partir du 11 février, les banques grecques qui auront acheté des titres à l'État grec ne pourront plus les échanger au guichet de la BCE. Comme quoi, la BCE n'est pas au service des banques mais seulement de certaines banques. Les banques françaises et allemandes ? Ce serait faire preuve de mauvais esprit que de l'insinuer. La Grèce ne peut plus compter que sur l'aide à la liquidité d'urgence (*Emergency Liquidity Assistance* ou *ELA*) apportée par la banque centrale grecque (membre du Système européen des banques centrales !) aux banques ordinaires à des taux plus élevés, limité dans son montant et (sans doute) soumis au vote du prochain conseil de la BCE le 18 février. Ce qui veut dire que la BCE agite la peur, afin que les ménages grecs se précipitent sur des retraits dans les guichets bancaires... asséchés en billets. Donc la BCE joue le chaos en Grèce.

La Banque centrale européenne considère que le changement de gouvernement en Grèce, décidé par le peuple grec, est nul et non avenu. Elle a réaffirmé que, au-dessus de la démocratie, il y a elle-même et le dogme néolibéral : l'austérité est intangible (15).

Compromis ou affrontement ?

Le risque est très grand que la négociation n'aboutisse pas à une recherche du compromis mais au contraire renforce chacun dans sa volonté de ne pas flétrir.

Que signifierait une collision frontale dans le contexte de la Grèce (25) ? Si nous avons un refus de l'Allemagne d'admettre que l'austérité ne fonctionne pas, refus motivé tant par des représentations idéologiques que par une certaine vision des intérêts de l'Allemagne, combiné à un refus de céder à la Grèce parce que c'est la Grèce (on se souvient des mots blessants sur les « cueilleurs d'olives »), et que du côté d'Athènes on se refuse de céder car l'on sait que cela signifie la fin de l'expérience de Syriza, l'idée de la collision frontale prend du sens. Dans ce cas, on ne trouve pas de solutions d'ici le mois de juillet et la Grèce doit faire défaut sur sa dette. La réaction de la BCE sera de couper le financement aux banques grecques, ce qui entraînera la décision du gouvernement grec à mobiliser la Banque Centrale grecque pour que le crédit ne soit pas coupé aux banques et, de fil en aiguille, la Grèce sortira de l'euro.

Il est donc possible qu'Angela Merkel soit contrainte de céder (25). Mais, si elle le fait, elle engage un processus où elle perd toute maîtrise de la situation, tant en Europe qu'en Allemagne. En Europe, le fait de céder à la Grèce suscitera immédiatement de nouvelles demandes. La crédibilité de la position allemande sera détruite, et l'Allemagne acculée à de nouvelles concessions qui feront immanquablement monter le coût de sa contribution à l'Europe. Cela marquera l'entrée dans la fameuse « Union de transferts » qui est le cauchemar d'une grande partie des dirigeants allemands. Mais, en Allemagne même, Angela Merkel perdra le bénéfice de sa position « dure » et sera soumise à de multiples pressions venant tant de son électorat que de ses alliés politiques.

5. Conclusion

Laissons la conclusion au journal économique la Tribune (13) : c'est un beau projet pour l'Europe que de mettre en permanence en concurrence des États en leur demandant d'être plus compétitifs que leurs voisins ! C'est un beau projet pour l'Europe que de comparer sans cesse Baltes et Grecs, Allemands et Français, etc. ! Là encore, la fraternité entre les peuples ne manquera pas d'en sortir grandie.

Au final, que retenir de la dette grecque (13) ? L'image d'une Europe condamnée aux « ajustements », refusant toute solidarité interne et en même temps toute différence, montant les peuples les uns contre les autres, établissant une démocratie sur la base de critères économiques. Cette Europe-là n'est en fait qu'un immense gâchis.

C'est le sens d'un appel des principaux dirigeants syndicaux allemands (DGB, Ver.di, IG Metall, etc.) (7) : la percée politique en Grèce doit être vue comme une chance pour la Grèce et comme une chance pour établir une Europe à la fois sociale et démocratique.

Nous devons donc nous battre... Pour une autre Europe, démocratique, solidaire et écologique

Για μια άλλη Ευρώπη, δημοκρατική, αλληλέγγυα και οικολογική

Références

1. Artus P. La crise grecque peut-elle devenir une crise systémique pour la zone euro ? Natixis, Flash marchés, n°12, 5 jan. 2015. <http://cib.natixis.com/flushdoc.aspx?id=80930>
2. Best I. Ce que coûterait vraiment aux contribuables l'annulation de la dette grecque. La Tribune, 5 fév. 2015. www.latribune.fr/actualites/economie/france/20150205trib2c6f85623/ce-que-couterait-vraiment-aux-contribuables-l-annulation-de-la-dette-grecque.html
3. CADTM. Le CADTM dénonce la campagne de désinformation sur la dette grecque et le plan de sauvetage des créanciers privés. Com. de presse, 10 mars 2012. <http://cadtm.org/Le-CADTM-denonce-la-campagne-de>
4. Castillo J. Quelle partie de la dette publique grecque serait-elle la plus facile à restructurer ? Natixis, Flash Economie, n° 61, 29 jan. 2015. <http://cib.natixis.com/flushdoc.aspx?id=81358>
5. CLFPL. Avis terminologique relatif à la création d'un néologisme pour remplacer communautaire : Comment qualifier ce qui ressort à l'Union européenne ? Conseil de la langue française et de la politique linguistique, Belgique, séance plénière du 8 juin 2011. www.languefrançaise.cfwb.be/index.php?eID=tx_nawsecuredl&u=0&file=fileadmin/sites/sgll/upload/lf_super_editor/Docs/Europunien_avis_adopte_le_8_juin_2011.pdf&hash=05e8bedc464b69adf4501c876ded0acd8d46b2db
6. Collectif. Nous sommes avec la Grèce et l'Europe. Mediapart, 5 fév. 2015. <http://blogs.mediapart.fr/edition/que-vive-la-grece/article/050215/nous-sommes-avec-la-grece-et-europe>
7. Collectif. La Grèce au lendemain des élections – une chance pour l'Europe, non une menace. Fév. 2015. <http://wp.europa-neu-begruenden.de/griechenland-chance-fuer-europa/la-grece-au-lendemain-des-elections-une-chance-pour-leurope-non-une-menace/>
8. Dor É. The exposure of European countries to Greece. IÉSEG, Lille, Working paper, 2015-EQM-01, Jan. 2015, 10 p. www.ieseg.fr/wp-content/uploads/2015-EQM-01_Dor.pdf
9. Dupuis L. La dette grecque, de quoi parle-t-on ? La Croix, 30 jan. 2015. www.la-croix.com/Actualite/Europe/La-dette-grecque-de-quoi-parle-t-on-2015-01-30-1274953
10. Etiévant G. et S. Poli. Putsch de la BCE : le gouvernement grec ne doit pas plier ! Parti de Gauche, 5 fév. 2015, 1 p. <http://economie.lepartidegauche.fr/?p=1277>
11. Fischer-Lescano A. Human Rights in Times of Austerity Policy. The EU institutions and the conclusion of Memoranda of Understanding. Report, Univ. Bremen, 17 fév. 2014, 68 p. www.etui.org/content/download/13817/113830/file/Legal+Opinion+Human+Rights+in+Times+of+Austerity+Policy%28final%29.pdf
12. Godin R. Le LTRO, arme anti-crise de la BCE, mode d'emploi. La Tribune, 2 oct. 2013. www.latribune.fr/actualites/economie/union-europeenne/20131002trib000788420/le-ltro-arme-anti-crise-de-la-bce-mode-d-emploi.html

13. Godin R. La bien triste Europe de monsieur Lepamentier. *La Tribune*, 6 fév. 2015.
www.latribune.fr/opinions/tribunes/20150206trib083bb894c/la-bien-triste-europe-de-monsieur-leparmentier.html
14. Graeber D., 2011. *Debt: the first 5000 years*. Traduction française : *Dette, 5000 ans d'histoire*. Les Liens qui Libèrent, 2013, 624 p.
15. Harribey JM. La BCE aux Grecs : mourir de faim ou mourir étouffé ? Blog Alternatives économiques, 5 fév. 2015. <http://alternatives-economiques.fr/blogs/harribey/2015/02/05/la-bce-aux-grecs-mourir-de-faim-ou-mourir-etouffe/>
16. Hoang-Ngoc L. Les États à la croisée des chemins. *L'Humanité*, 5 fév. 2015. www.humanite.fr/pourquoi-la-renegociation-de-la-dette-grecque-est-une-bonne-nouvelle-564737
17. Howse R. The concept of odious debt in public international law. Discussion paper, UNCTAD, juil. 2007, 33 p.
http://unctad.org/en/docs/osgdpp20074_en.pdf
18. Joumard R. Une dette publique construite, voire illégitime ? Éd. Attac Rhône, Lyon, France, 17 août 2014, 59 p. <http://local.attac.org/rhone/spip.php?article1848>
19. Khalfa P. Questions sur la dette grecque. Blog Mediapart, 4 fév. 2015. <http://blogs.mediapart.fr/blog/pierre-khalfa/040215/questions-sur-la-dette-grecque>
20. Lepamentier A. Le masque de la tragédie grecque. *Le Monde*, 4 fév. 2015.
www.lemonde.fr/europe/article/2015/02/04/le-masque-de-la-tragedie-grecque_4569583_3214.html
21. Levy-Yeyati E. and U. Panizza. The elusive costs of sovereign defaults. Inter-American Development Bank, Res. Dept Working paper series, 581, Nov. 2006, 38 p. www.iadb.org/en/research-and-data/publication-details,3169.html?pub_id=WP-581
22. Lumina C. Principes directeurs relatifs à la dette extérieure et aux droits de l'homme, Annexe au Rapport de l'expert indépendant chargé d'examiner les effets de la dette extérieure et des obligations financières internationales connexes des États sur le plein exercice de tous les droits de l'homme, en particulier des droits économiques, sociaux et culturels, Cephas Lumina. 10 avril 2012, A/HCR/20/23.
www.ohchr.org/Documents/HRBodies/HRCouncil/RegularSession/Session20/A.HRC.20.23.FRA.pdf
23. Ritschl A. Economic Historian: 'Germany Was Biggest Debt Transgressor of 20th Century'. *Der Spiegel*, 21 juin 2011. www.spiegel.de/international/germany/economic-historian-germany-was-biggest-debt-transgressor-of-20th-century-a-769703.html. Traduction française : "Au XXe siècle, Berlin a été le roi de la dette". *Courrier International*, 26 jan. 2015. www.courrierinternational.com/article/2011/06/30/au-xxe-siecle-berlin-a-ete-le-roi-de-la-dette
24. Ritschl A. Germany's Unpaid Debt to Greece: Economist Albrecht Ritschl on WWII Reparations That Never Were. 7 nov. 2014, 4 p. <http://truth-out.org/news/item/27261-germany-s-unpaid-debt-to-greece-albrecht-ritschl-on-germany-s-war-debts-and-reparations>. Traduction française : Cette dette que l'Allemagne doit encore à la Grèce : entretien avec l'historien de l'économie Albrecht Ritschl. www.okeanews.fr/20150210-cette-dette-que-lallemande-doit-encore-la-grece-entretien-avec-lhistorien-de-leconomie-albrecht-ritschl
25. Sapir J. Grèce : un jeu complexe. 3 fév. 2015, 2 p. <http://russeurope.hypotheses.org/3389>
26. Seelow S. L'Allemagne a-t-elle une dette de guerre envers la Grèce ? *Le Monde*, 16 mars 2012.
www.lemonde.fr/europe/article/2012/02/17/l-allemagne-a-t-elle-une-dette-de-guerre-envers-la-grece_1644633_3214.html
27. Sterdyniak H. Le cas grec ne doit pas cacher la forêt. *L'Humanité*, 5 fév. 2015. www.humanite.fr/pourquoi-la-renegociation-de-la-dette-grecque-est-une-bonne-nouvelle-564737
28. Stiglitz J., C. Pissarides, et coll. Europe will benefit from Greece being given a fresh start. *Financial Times*, 22 Jan. 2015. www.ft.com/cms/s/0/639cf9b0-a1a0-11e4-bd03-00144feab7de.html
29. Taillandier F. J'efface la dette grecque. *L'Humanité*, 5 fév. 2015. <http://www.humanite.fr/jefface-la-dette-grecque-564724>
30. Toussaint É. et M. Bailly. Restructuration, audit, suspension et annulation de la dette. CADTM, 19 jan. 2015, 12 p. <http://cadtm.org/Restructuration-audit-suspension>
31. Vivien R. Madame Lagarde, Monsieur Juncker : c'est vous qui ne respectez pas vos engagements ! CADTM, 22 jan. 2015. <http://cadtm.org/Madame-Lagarde-Monsieur-Juncker-c>
32. wikipedia. Crise de la dette publique grecque.
http://fr.wikipedia.org/wiki/Crise_de_la_dette_publique_grecque